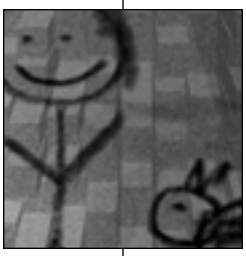
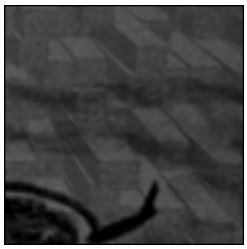
Des vraies mesures
pour les familles québécoises

PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR LES FAMILLES DU QUÉBEC

DOCUMENT DE TRAVAIL
Mars 2003



UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s'inscrit dans la foulée du plan du Parti libéral du Québec, **Un gouvernement au service des Québécois,** présenté le 12 septembre 2002, et de son cadre financier.

Le présent document est le résultat des travaux de la Commission politique et de l'aile parlementaire du Parti libéral du Québec. Il intègre les résolutions adoptées par les membres du Parti et par les différents conseils généraux. Les tournées régionales du chef du Parti libéral du Québec, M. Jean Charest, et des membres de l'équipe parlementaire ont également enrichi ce document.

Ce document respecte rigoureusement le cadre financier du plan d'action **Un gouvernement au service des Québécois.** Il sera soumis aux militants libéraux avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

LA FAMILLE AU QUÉBEC:
CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX 4

NOTRE VISION 10

AUGMENTER LE NIVEAU DE VIE
ET LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS. 11

2. CRÉATION D'UN RÉGIME QUÉBÉCOIS
DE CONGÉ PARENTAL. 12

3. SOUTIEN AUX FAMILLES À FAIBLE REVENU 13

AIDER LES FAMILLES À FAIRE
FACE AUX NOUVELLES RÉALITÉS

1. COMBLER LES BESOINS
EN SERVICES DE GARDE 15

2. ASSURER LA RÉUSSITE ET ADAPTER
L'ÉCOLE À LA VIE DES FAMILLES. 15

3. SOUTENIR LA PRATIQUE
D'ACTIVITÉS SPORTIVES 16

RECONNAÎTRE LA VALEUR SOCIALE
DE L'AIDE AUX MEMBRES DE LA FAMILLE. 17

CONCLUSION 20

LES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES
EN MATIÈRE D'AIDE AUX FAMILLES 21

LA FAMILLE AU QUÉBEC : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

De même que la situation de la famille québécoise est devenue plus complexe et diversifiée, une politique de la famille doit être intégrée, souple et flexible. Une politique de solutions préfabriquées à format unique mène tout droit au genre de désastres administratifs auxquels nous ont habitués les dernières politiques improvisées du Parti Québécois.

Au cours des dernières décennies, le profil de la famille québécoise s'est profondément transformé. L'éclatement du modèle traditionnel, combiné aux nouvelles exigences du marché du travail et au vieillissement de la population, a entraîné une multiplicité de modèles et de situations familiales : famille où les deux parents travaillent à l'extérieur, famille monoparentale, famille reconstituée, famille prenant soin d'un parent âgé en perte d'autonomie, famille vivant en union de fait ou maritalement, etc.

MANQUE DE TEMPS ET MANQUE D'ARGENT

D'une part, il est de plus en plus difficile de concilier la vie familiale et les responsabilités parentales avec les exigences du marché du travail et de la société, faute de temps. D'autre part, les familles québécoises sont parmi les plus taxées en Amérique, ce qui fait d'elles les plus pauvres en matière de revenus disponibles réels, par rapport aux autres familles canadiennes.

Enfin, selon le démographe Jacques Henripin, le coût pour s'occuper d'un enfant est évalué à 9 000 $ par an, excluant la perte de revenu souvent subie par un ou par les deux conjoints. Pour un couple qui a deux enfants, la baisse de niveau de vie serait évaluée à 30 %.

Dans de telles conditions, avoir des enfants est certainement l'une des décisions les plus importantes que l'on puisse prendre dans la vie. C'est d'autant plus vrai que les politiques mises de l'avant au cours des dernières années par le gouvernement du Parti Québécois affichent un net retard par rapport à la réalité que vivent les parents et les enfants, en privilégiant un seul modèle qui ne tient pas compte des bouleversements survenus au sein de la société.

De plus, les familles québécoises ont fait les frais de la mauvaise administration du gouvernement péquiste. À titre d'exemple, depuis l'implantation de la nouvelle politique familiale, en 1997, le nombre de familles qui recevaient des allocations familiales a été réduit du tiers, alors que les coûts d'administration de ce programme ont plus que quadruplé. De même, en 1999 et en 2000, ce gouvernement a profité de l'augmentation des transferts fédéraux (prestation fiscale pour enfants) pour détourner à d'autres fins 200 millions de dollars destinés aux familles québécoises.

Les familles québécoises supportent un fardeau fiscal trop lourd. Pour le Parti libéral du Québec, cet état de fait est inconcevable, et il est nécessaire de procéder à une révision en profondeur de la fiscalité dans son ensemble et d'alléger substantiellement le fardeau fiscal pour permettre aux familles québécoises de reprendre leur souffle.

En réduisant les impôts de façon significative et, conséquemment, en augmentant le revenu disponible des familles, celles-ci seront plus en mesure d'effectuer des choix budgétaires en fonction de leur situation familiale. Elles jouiront également d'une plus grande flexibilité et d'une liberté d'action dans la prise de décisions qui les concernent et qui concernent leurs enfants et leur bien-être.

LES SERVICES DE GARDE : UN SERVICE ESSENTIEL

Les services de garde constituent un service essentiel pour les parents sur le marché du travail. Ceux-ci ne devraient même pas avoir à se retrouver sur une liste d'attente pour obtenir des places en services de garde. À cet égard, les services gouvernementaux justement créés dans le but de concilier la vie familiale et la vie professionnelle doivent être davantage flexibles pour répondre aux besoins des familles du Québec, et pour permettre aux parents une certaine liberté de choix.

Pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle, il faut rendre **plus flexible le système de services de garde** afin de répondre aux besoins diversifiés des parents. En fait, il est important de redonner la **liberté de choisir aux familles.** Ainsi, il est essentiel d'offrir aux parents un nombre suffisant de places en garderies et d'autres mesures pour répondre aux besoins diversifiés des familles, qu'il s'agisse de haltes-garderies communautaires offrant des services aux parents qui ne souhaitent pas faire garder leurs enfants à temps plein ou de garde en milieu familial. En effet, à l'heure actuelle, les parents qui participent au programme de 5 $ / jour et qui placent leur enfant en services de garde sont astreints à l'horaire

fixe de 5 jours/semaine et risquent de perdre leur place s'ils retirent leur enfant pour partager des congés avec celui-ci.

Le Parti libéral propose davantage de flexibilité tout en maintenant le système des services de garde à cinq dollars par jour, et s'engage à augmenter rapidement le nombre de places disponibles de manière à satisfaire les besoins des parents. Un recours accru aux garderies privées est envisagé dans cet esprit.

L'ÉCOLE AU CŒUR DES FAMILLES

L'éducation des enfants est prioritaire pour les parents. Confrontés aux exigences de la vie d'aujourd'hui et au manque de temps chronique, de nombreux parents attendent davantage du système scolaire. En conséquence, l'école doit être reconnue dans son milieu comme une institution dont le rayonnement et l'importance vont bien au-delà de l'enseignement en classe. Elle doit s'adapter en fonction de l'équilibre précaire existant entre la famille et le travail, et doit offrir aux élèves et aux parents un encadrement approprié.

AIDE AUX DEVOIRS ET LEÇONS

Le Parti libéral du Québec encouragera l'école à mieux s'adapter aux nouvelles réalités familiales, notamment en augmentant les services d'aide aux devoirs, et en conciliant de façon plus réaliste l'horaire scolaire et les besoins des familles sans affecter leur revenu. Plusieurs écoles ont déjà pris des initiatives formidables : aide aux devoirs et leçons lors de la présence des élèves à la garderie scolaire, collaboration de stagiaires et de bénévoles retraités de l'enseignement et enfin, parrainage d'élèves plus jeunes par leurs aînés. Le PLQ croit que ces formules doivent s'étendre davantage et entend faciliter leur développement de concert avec le milieu.

La situation des parents devient souvent intenable lorsque leurs enfants connaissent de graves problèmes d'apprentissage ou de comportement. Le PLQ permettra à ces enfants, à leurs parents et aux enseignants d'avoir accès plus facilement à des ressources spécialisées.

DE MEILLEURES CHANCES MAINTENANT POUR PLUS TARD

Nos enfants doivent avoir le maximum de chances sur le marché du travail lorsqu'ils seront plus grands. La géographie du Québec et le nouveau contexte de mondialisation de l'économie, ainsi que les accords de libre-échanges avec nos voisins du sud (États-Unis et Amérique latine), ren-

dent l'apprentissage de l'anglais, comme langue seconde, essentiel pour améliorer les chances de réussite de nos enfants et leur permettre d'être concurrentiels sur le marché du travail. Trop de parents constatent encore aujourd'hui que leurs enfants n'apprennent pas l'anglais de façon efficace et satisfaisante à la fin du secondaire. Il faut consacrer plus de temps à l'apprentissage de l'anglais et commencer plus tôt.

Un gouvernement libéral introduira donc l'enseignement de l'anglais dès la première année tout en renforçant la qualité du français dans les écoles. L'introduction d'une troisième langue au secondaire est également envisagée pour les mêmes raisons.

LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En 2000-2001, près de 30 % des jeunes Québécois de moins de 20 ans ont quitté l'école sans obtenir un diplôme d'études secondaires. Les conséquences sur ces jeunes sont dramatiques pour leur avenir et pour leur insertion sur le marché du travail. En effet, la majorité des Québécois vivant sous le seuil de la pauvreté n'ont pas complété leurs études secondaires.

Le gouvernement du PLQ interviendra dès le primaire pour paver la voie à la réussite au secondaire et lutter contre le décrochage scolaire en concertation avec les milieux concernés.

LE SUICIDE : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes Québécois. Un gouvernement du Parti libéral fera une priorité nationale de la lutte contre le suicide et mettra en place un plan d'action, dès la première année de son mandat, prévoyant une intervention sur tous les fronts de concert avec le ministère de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, les milieux communautaires et autres intervenants

UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN

Malgré leur horaire de travail chargé et leurs nombreuses responsabilités, plusieurs parents se font un devoir d'inscrire et de supporter leurs jeunes dans la pratique d'activités sportives (natation, soccer, auto-défense, plein-air, etc.).

D'une part, ce comportement permet aux parents un rapprochement et favorise la relation parent-enfant dans un cadre sain. D'autre part, une saine pratique de l'activité physique influence positivement la

santé physique et mentale de l'enfant, et lui assure ainsi une meilleure qualité de vie.

Un gouvernement responsable doit supporter les parents qui favorisent le développement des loisirs sportifs chez leurs enfants, et qui les encouragent à la saine pratique d'activités physiques.

Malheureusement, peu d'incitatifs permettent d'intégrer de tels comportements dans les habitudes de vie. C'est pourquoi le PLQ offrira une contribution financière aux parents qui favorisent le développement de telles habitudes chez leurs enfants de 12 ans et moins.

Cette mesure incitative sera financée à même les crédits consacrés à la mission santé sous le volet de la prévention.

Les familles qui prennent en charge un parent plus âgé ou un enfant handicapé

L'aide que des parents apportent aux membres de leur famille atteints d'une déficience physique ou mentale a une valeur inestimable pour la société. Lorsque la maladie frappe et réduit l'autonomie d'un membre de la famille, c'est toute la société qui est interpellée. Le Parti libéral du Québec reconnaît la valeur sociale apportée par les familles vivant de tels cas, et entend leur venir en aide de façon tangible par un réaménagement important de la fiscalité et des mesures adaptées à leurs besoins particuliers. Il faut moderniser l'approche actuelle qui veut que la famille, seule, doive supporter le poids d'un parent malade.

Le PLQ s'engage de plus à améliorer l'accessibilité des services de gardiennage, de répit et de dépannage aux parents d'enfants handicapés.

En ce qui a trait plus particulièrement aux enfants autistes, le gouvernement du PLQ procédera au recensement du nombre de ceux-ci à travers le réseau de l'éducation afin de permettre la création de masses critiques dans les commissions scolaires. À l'heure actuelle, le réseau scolaire ne peut faire face aux problèmes de ces enfants en raison du manque de personnel spécialisé et d'une structure adéquate pour les accueillir à l'école.

Un gouvernement libéral mettra en place, dès la première année de son mandat, un plan intégré d'accès aux services en santé mentale.

LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Au moment où les enjeux du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constituent des défis importants

pour la société québécoise, il est essentiel de créer les conditions pour que tous prennent part à la croissance économique du Québec.

Une révision majeure de l'ensemble des programmes de formation de la main-d'œuvre et de l'aide à l'emploi s'impose pour favoriser le retour sur le marché du travail en conciliation avec les obligations familiales. Les programmes de soutien aux travailleurs à faible revenu, parmi lesquels se retrouvent beaucoup de mères monoparentales, doivent également être revus en profondeur.

Enfin, il faut améliorer de façon tangible les programmes de soutien aux prestataires de l'assistance sociale et aux travailleurs à faible revenu parmi lesquels on retrouve un nombre grandissant de familles monoparentales.

Pour le PLQ, une société qui prend soin de ses enfants et de ses familles de manière responsable est une société qui assure son avenir, son évolution et sa pérennité. La soutenir au mieux et créer les meilleures conditions possibles pour assurer son plein épanouissement revêt une importance capitale pour le Québec. Les familles québécoises ne méritent pas de faire les frais de l'insouciance gouvernementale par des mesures et des programmes improvisés à l'approche des élections.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec entend redonner à la famille la place qui lui revient au cœur même de ses priorités.

« Réinventer le Québec, c'est aussi réformer la façon de soutenir les familles de manière à reconnaître la diversité de leurs besoins et leur rôle dans l'édification d'un Québec solidaire et responsable. C'est un Québec qui s'investit dans l'avenir de ses enfants, qui honore les réalisations de ses aînés et qui accompagne les parents. Un Québec réinventé, c'est un Québec qui croit en la famille. »



NOTRE VISION

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. augmenter le niveau de vie et la qualité de vie des familles ;

2. aider les familles à faire face aux nouvelles réalités ;

3. reconnaître la valeur sociale de l'aide aux membres de la famille.

1. AUGMENTER LE NIVEAU DE VIE ET LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES

Enjeux

C'est le rôle de l'État de refléter le plus fidèlement possible la population qu'il représente, afin de répondre adéquatement à ses besoins. Le Québec est en constante évolution, et on peut l'observer dans nombre de domaines de l'activité humaine. Pour tenir le rythme, il faut être capable de voir venir et de s'adapter en conséquence. Les familles du Québec ont souffert de la propension habituelle du Parti Québécois à mettre tout le monde dans le même panier, et ce sont elles qui ont dû subir les conséquences de l'improvisation et du manque de planification de ce gouvernement.

Malgré le nombre croissant de familles monoparentales, de familles où les deux parents sont sur le marché du travail et de celles qui hébergent un enfant handicapé ou un parent âgé en perte d'autonomie, le Parti Québécois a privilégié un modèle unique qui n'occupe plus, seul, toute la place. Les besoins des familles ont changé et c'est au gouvernement de s'adapter, et non le contraire. Il est clair que les familles québécoises paient trop d'impôt et que le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Il faut donner aux familles les moyens financiers qui leur permettront d'assurer leur bien-être, des programmes gouvernementaux adaptés à leurs besoins, et la possibilité de faire les meilleurs choix pour l'avenir de leurs enfants.

Moyens

1.1 RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Les contribuables québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord. Afin d'augmenter le niveau de vie des familles, le Parti libéral s'engage à :

- **Réduire les impôts des particuliers de un milliard de dollars par année pendant cinq ans, dans le respect du déficit zéro. Cette mesure équivaut à une réduction moyenne de 27 % des impôts des contribuables québécois pour cette période.**

- **Dans le cadre de nos réductions d'impôt, les crédits d'impôt pour les enfants seront majorés. Chaque famille pourra ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt de 1 000 $ par enfant.**

- **Permettre une déduction fiscale de 1 000 $ par année aux salariés afin de reconnaître les dépenses liées à un emploi, tels les frais de transport, d'habillement, etc.**

1.2 CRÉATION D'UN RÉGIME QUÉBÉCOIS DE CONGÉ PARENTAL

Lorsque vient le temps de prendre la décision de fonder une famille, des questions importantes se posent : les parents peuvent-ils quitter temporairement leur emploi sans engloutir leurs économies durement gagnées, ou doivent-ils carrément s'endetter ? Le programme actuel de congé parental géré par le gouvernement du Canada ne tient pas compte de cette réalité.

Par ailleurs, les dernières mesures incitatives à la natalité au Québec (dont les fameux « bébé-bonus ») qui avaient été élaborées sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa ont été abolies par le gouvernement du Parti Québécois en 1997.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec entend mettre en place un véritable régime québécois de congé parental, en étendant l'admissibilité de ce programme pour y inclure entre autres les travailleuses et travailleurs autonomes, et en accordant des prestations plus généreuses que celles offertes par le régime actuel de l'assurance emploi canadien. Pour réaliser ce projet, le gouvernement du Parti libéral du Québec amorcera, dès le début de son mandat, des négociations avec le gouvernement fédéral afin de rapatrier la portion québécoise des cotisations à l'assurance-emploi destinée aux programmes de congés parentaux.

La volonté du Parti libéral du Québec est de créer les conditions nécessaires pour favoriser la constitution de familles québécoises et mettre un terme à l'appauvrissement dans lequel les personnes s'enlisent lorsqu'elles décident de fonder une famille.

Par ailleurs, certains parents qui désirent fonder une famille doivent parfois recourir à l'adoption pour réaliser leur rêve. Le Parti libéral du Québec ne voit pas de raison qui justifie un nombre de semaines de congé

parental inférieur à celui du congé de maternité. Dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral, nous tiendrons compte de l'importance d'harmoniser le nombre de semaines du congé parental pour adoption avec le congé de maternité.

1.3 SOUTIEN AUX FAMILLES À FAIBLE REVENU

- Hausser sensiblement l'aide financière aux travailleurs à faible revenu afin d'accroître l'incitation au travail et de récompenser l'effort. À cette fin, nous augmenterons substantiellement les budgets du programme APPORT, tel que le prévoit notre cadre financier. Les crédits du programme APPORT se situent actuellement à environ 35 millions de dollars. Ils seront majorés de 350 millions de dollars d'ici 5 ans. Le supplément de revenu de travail augmentera avec le nombre d'heures travaillées et tiendra compte de la situation familiale de chacun.

- Encourager les prestataires de l'aide sociale à réinsérer le marché du travail. Nous appuierons davantage les personnes dans cette situation par un meilleur encadrement en vue de leur permettre de faire l'acquisition de connaissances et de compétences. Nous améliorerons les programmes de formation de la main-d'œuvre et d'aide à l'emploi, et nous procéderons à une consolidation de ces derniers pour que l'argent qui leur est alloué se rende plus directement aux personnes en formation. Nous tiendrons également davantage compte de la situation familiale des prestataires de l'aide sociale.

2. AIDER LES FAMILLES À FAIRE FACE AUX NOUVELLES RÉALITÉS

Enjeux

Les enfants sont la plus grande richesse collective du Québec et ils représentent l'héritage que légueront les familles à la société québécoise. C'est le devoir de l'État de participer activement à leur bien-être et d'accompagner les parents dans leur éducation, sans pour autant se substituer à eux. **C'est le rôle des familles de faire des choix pour leurs enfants, et celui du gouvernement de créer les meilleures conditions possibles pour respecter ces choix.**

À ce jour, près de 50 000 enfants québécois attendent toujours une place en services de garde. Le Parti libéral du Québec trouve injuste que ces familles soient pénalisées parce que le gouvernement est incapable de répondre à un besoin qu'il a lui-même créé de toutes pièces. Des moyens efficaces doivent être mis en place pour faciliter un accès plus rapide au système de services de garde. Chaque année, le ministère de la Famille et de l'Enfance autorise l'installation d'un certain nombre de places qui, pour toutes sortes de raisons indépendantes de la volonté des promoteurs, ne se concrétise pas. Les projets qui accusent un retard devraient pouvoir être relevés de manière à en accélérer la réalisation ou encore, ces budgets pourraient être alloués à des projets qui présentent moins d'obstacles.

L'un des éléments clés de notre système de garde à l'enfance est le service de garde en milieu familial. Des dizaines de milliers de familles québécoises, surtout celles avec de très jeunes enfants et celles qui vivent en milieu rural, choisissent de confier leurs enfants à ce type de garderies. Ces services de garde sont assurés pour la plupart par des femmes travailleuses autonomes dont la rémunération et les conditions de travail laissent grandement à désirer. Plusieurs croient que le réseau de services de garde à l'enfance a été financé à leur détriment. On doit s'attaquer à cette question si on veut être en mesure de recruter et de retenir les services de ces femmes et hommes qui fournissent actuellement 70 000 places en service de garde.

Pour un gouvernement libéral, l'objectif primordial est de développer des places en services de garde le plus rapidement possible pour satisfaire

la demande et les besoins des parents qui travaillent. Dans cette optique, nous privilégions l'utilisation accrue des garderies privées et des haltes-garderies communautaires.

La volonté du Parti libéral du Québec est de répondre aux besoins réels des familles québécoises, comme ils s'expriment dans leur vie de tous les jours.

Moyens

2.1 COMBLER LES BESOINS EN SERVICES DE GARDE

Afin d'étoffer l'éventail de services publics offerts aux familles québécoises, un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à :

- maintenir le programme de services de garde à cinq dollars par jour, et poursuivre son développement avec l'ajout de 50 000 places dans les centres de la petite enfance et les garderies privées de manière à satisfaire à la demande.

- accélérer le développement de nouvelles places en services de garde en autorisant l'ouverture, dès le 1er septembre 2003, de 3 000 places dans les garderies privées existantes ;

- reconnaître et financer les haltes-garderies communautaires, lesquelles offrent des services de garde plus souples à temps partiel ou occasionnel.

Ces mesures seront financées en réinvestissant la part des mesures d'aide pour le développement des services de garde dévolues au Québec et contenues dans le budget fédéral, soit 210 millions sur 5 ans. Toute somme supplémentaire nécessaire proviendra de la réallocation des budgets existants. Étant donnée la contribution fédérale à l'égard des services de garde annoncée dans le dernier budget Manley, la contribution des familles à revenu élevé sera maintenue à 5 dollars.

2.2 ASSURER LA RÉUSSITE ET ADAPTER L'ÉCOLE À LA VIE DES FAMILLES

- Augmenter de 20 % les effectifs des services complémentaires à l'école pour rehausser la qualité de l'accompagnement des élèves.

- Développer des services d'aide aux devoirs et leçons et de mentorat.

- Encourager l'implication de bénévoles pour développer les services de mentor et d'aide aux devoirs.

- Lutter, dès le niveau primaire, contre le décrochage scolaire en prêtant une oreille attentive aux initiatives qui émaneront tant des écoles, des enseignants que de la communauté, pour répondre aux besoins particuliers des jeunes de chaque milieu.

2.3 SOUTENIR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES

- Soutenir financièrement les parents qui favorisent le développement de pratiques sportives chez leurs enfants de 12 ans et moins. Cette mesure sera financée à partir des budgets de prévention prévus en santé.

3. RECONNAÎTRE LA VALEUR SOCIALE DE L'AIDE AUX MEMBRES DE LA FAMILLE

Enjeux

L'entraide familiale fait partie de la culture québécoise. Se rendre service mutuellement — aider sa sœur qui vient d'accoucher, son frère à déménager, faire les courses pour ses parents — ça va de soi et on le fait de bon cœur. Mais il arrive parfois qu'un enfant ou un parent âgé soit si gravement handicapé et en perte d'autonomie, que son état nécessite des soins importants au quotidien.

Plutôt que de les confier à un établissement hospitalier pour le reste de leurs jours, bien des familles décident de les garder sous leur toit et d'assurer elles-mêmes leurs soins. On doit reconnaître la grandeur et l'ampleur des sacrifices consentis par ces familles et saluer bien bas la générosité et le don de soi dont elles font preuve chaque jour.

On doit également reconnaître l'économie générée par leurs sacrifices dans le système de santé québécois, au chapitre de l'engorgement d'abord, et où il en coûte plusieurs centaines de dollars par jour par patient gardé à l'hôpital. C'est donc toute la société québécoise qui, d'une certaine façon, bénéficie des économies engendrées par la décision de ces personnes d'offrir des soins de qualité à leur enfant ou parent âgé malade, à la maison.

HABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Reflet de nos valeurs de société, on peut également observer depuis quelques années l'émergence d'un nouveau type d'habitations, appelées « la maison intergénérationnelle. » De nouvelles réalités comme le changement des types de familles et le vieillissement de la population en ont amené plusieurs à partager une même maison, avec des zones communes et d'autres d'intimité, pour chacun de ses habitants. La gamme des avantages qu'offre la maison intergénérationnelle est grande et se situe à plusieurs niveaux. Au-delà du partage des coûts et dépenses de la maison elle-même, elle permet à tous les membres de la famille — enfants, adolescents, adultes et grands-parents — de s'entraider et de mieux communiquer entre eux, toutes générations confondues. Lorsqu'il est

possible d'appliquer ce concept familial et que, petit à petit, la santé d'un parent âgé se détériore, on peut recourir aux soins à domicile et repousser plus loin la perspective des soins de longue durée dans un établissement.

Le PLQ s'engage à respecter et à protéger nos aînés en matière d'hébergement et de soins à domicile.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec désire encourager les personnes et les initiatives qu'elles adoptent pour prendre soin de leurs proches. Un gouvernement responsable doit également créer les conditions nécessaires pour permettre aux familles qui font le choix de s'entraider de le faire en bénéficiant d'une forme d'aide gouvernementale concrète.

Moyens

Pour reconnaître et valoriser les aidants naturels, le gouvernement du Parti libéral du Québec entend mettre de l'avant des mesures concrètes et s'engage à :

- Investir 625 millions de dollars sur 5 ans en matière d'hébergement et de soins à domicile.

- Doubler le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent âgé, qui passera de 550 dollars à 1 100 dollars. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de notre politique de réduction des impôts. Pour donner droit au crédit d'impôt, le parent doit être âgé de 70 ans et plus, ou de 60 ans et plus et être atteint d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée. Le coût de cette mesure est évalué à 15 millions de dollars.

- Doubler le crédit d'impôt pour une personne ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée. Une telle personne a droit à un crédit d'impôt non remboursable. Ce crédit d'impôt sera porté de 2 200 dollars à 4 400 dollars. Le coût de cette mesure est évalué à 25 millions de dollars.

- Majorer les crédits fiscaux aux parents avec enfants atteints d'une limitation fonctionnelle. La Régie des rentes du Québec verse une allocation de 119,22 dollars par mois pour un enfant handicapé. Cette allocation, même si elle est versée par la RRQ, est comptabilisée

comme une dépense budgétaire. Nous allons la majorer à 200 dollars par mois. Le coût de cette mesure est évalué à 25 millions de dollars.

- Augmenter de 10 millions de dollars les crédits destinés aux organismes communautaires qui procurent des services de soutien aux familles qui hébergent un parent ou un enfant atteint d'une déficience physique ou mentale grave. Ce montant sera financé par les crédits supplémentaires destinés à la santé et aux services sociaux.

- Augmenter de 15 millions de dollars les crédits accordés aux CLSC et aux organismes communautaires pour offrir des services de gardiennage et de répit aux familles qui hébergent un parent en perte d'autonomie ou qui ont un enfant atteint d'une déficience grave. Ce montant sera également financé par les crédits supplémentaires destinés à la santé et aux services sociaux.

- Introduire un nouveau crédit d'impôt pour les familles de manière à permettre, au parent sur le marché du travail, de négocier avec son employeur un horaire qui lui convient mieux. Ce crédit d'impôt non remboursable de 4 000 dollars sera destiné à une personne qui s'occupe d'un enfant ou d'un parent atteint d'une déficience grave. Le coût de cette mesure est évalué à 30 millions de dollars.

- Accorder une déduction fiscale pour l'aménagement ou l'acquisition d'une maison intergénérationnelle.

Plus spécifiquement, pour les enfants atteints d'autisme :

- Recenser le nombre d'enfants autistes à travers le réseau de l'éducation, afin de permettre la création de masses critiques dans les commissions scolaires.

- Mettre en place, dès la première année de son mandat, un plan intégré d'accès aux services en santé mentale.

CONCLUSION

Notre société fait porter un poids important sur les familles : un poids financier dû à une fiscalité mal adaptée et un poids social dû à la difficulté de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Les priorités d'actions politiques du Parti libéral du Québec pour les familles visent à enrichir les familles québécoises et à alléger leur fardeau fiscal, à élargir l'éventail de services publics qui s'adressent aux enfants et aux parents, et à reconnaître et valoriser la prise en charge d'un parent âgé ou d'un enfant handicapé en milieu familial.

Pour assurer la réalisation de cette vision, nous entendons répondre avec justesse et rapidité aux besoins réels rencontrés par les familles d'aujourd'hui. Les enfants et les parents québécois sont au cœur de notre engagement. Le gouvernement doit s'adapter. Un gouvernement du Parti libéral du Québec placera le bien-être des familles au cœur de ses priorités.

LES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES EN MATIÈRE DE D'AIDE AUX FAMILLES

Les mesures suivantes seront financées dans le respect du cadre financier du plan d'action du prochain gouvernement libéral, intitulé *Un gouvernement au service des Québécois,* rendu public le 12 septembre 2002.

MESURES VISANT LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS ET LE SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES

- Réduction de l'impôt des particuliers de 1 milliard de dollars par année pendant cinq ans, ce qui représente une baisse moyenne de 27 % de l'impôt des particuliers. Cette réduction d'impôt inclut les mesures ci-dessous destinées au soutien financier des familles.

- Majoration des crédits d'impôt pour enfants. Chaque famille pourra ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt de 1 000 $ par enfant.

- Introduction d'une déduction fiscale de 1 000 $ par année pour les salariés afin de reconnaître les dépenses liées à un emploi, tels les frais de transport et d'habillement.

- Majoration de l'allocation mensuelle pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec, qui passera de 119,22 dollars à 200 dollars. Cette mesure, comptabilisée comme une dépense budgétaire, représente un coût annuel de 25 millions de dollars.

- Majoration du crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent âgé où en perte d'autonomie, qui passera de 550 dollars à 1 100 dollars. Le coût de cette mesure est évalué à 15 millions de dollars.

- Majoration du crédit d'impôt non remboursable pour une personne atteint d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée, qui passera de 2 200 dollars à 4 400 dollars. Le coût de cette mesure est évaluée à 25 millions de dollars.

- Introduction d'un nouveau crédit d'impôt de 4 000 dollars pour permettre à un parent qui travaille et qui s'occupe également d'un enfant ou d'un parent atteint d'une déficience grave, de négocier avec son employeur un horaire qui lui convient mieux. Le coût de cette mesure est évalué à 30 millions.

- Introduction d'un crédit d'impôt pour l'aménagement ou l'acquisition d'une maison intergénérationnelle. Le coût de cette mesure est évalué à 5 millions de dollars.

MESURES POUR AIDER LES FAMILLES À FAIRE FACE AUX NOUVELLES RÉALITÉS

- Création d'un régime québécois de congé parental. Un gouvernement du Parti libéral du Québec amorcera dès le début de son mandat des négociations avec le gouvernement fédéral afin de rapatrier la portion québécoise des cotisations de l'assurance-emploi destinée aux programmes de congés parentaux.

- Bonification du programme APPORT afin d'accroître substantiellement les suppléments de revenus aux travailleurs à faible revenu. Amélioration des programmes de formation de la main d'œuvre et d'aide à l'emploi afin d'encourager les prestataires de l'aide sociale à réinsérer le marché du travail. Notre cadre financier prévoit des réinvestissements de 850 millions sur cinq ans pour soutenir ces mesures.

- Développement du programme de services de garde à 5 dollars par jour de manière à satisfaire à la demande. Augmentation du nombre de places en services de garde en autorisant l'ouverture, dès le 1er septembre 2003, de 3 000 places dans les garderies privées. Reconnaissance et financement des haltes-garderies communautaires. Ces mesures seront financées par la part du Québec des mesures pour le développement des services de garde contenues dans le dernier budget fédéral, évaluée à 210 millions de dollars, et par la réallocation de crédits existants.

MESURES POUR L'ÉDUCATION

- Augmentation de 20 % des ressources professionnelles des services complémentaires à l'école pour rehausser la qualité de l'accompagnement des élèves et contrer le décrochage scolaire, ce qui représente un investissement de 150 millions sur cinq ans, tel que prévu dans notre cadre financier.

- Augmentation du nombre d'heures d'enseignement au primaire, qui passera de 23,5 à 25 heures par semaine. Le coût de cette mesure est évaluée à 500 millions sur cinq ans, tel que prévu dans notre cadre financier.

- Développement de services d'aide aux devoirs et leçons et de mentorat.

- Encourager l'implication de bénévoles pour développer les services de mentorat et d'aide aux devoirs.

MESURES POUR LA SANTÉ

- L'injection de 10 millions de dollars en crédits destinés aux organismes communautaires qui procurent des services de soutien aux familles qui hébergent un parent âgé ou un enfant atteint d'une déficience physique ou mentale grave. Le coût de cette mesure sera financée à même la croissance des crédits de la santé.

- L'injection de 15 millions de dollars dans les crédits accordés aux CLSC et aux organismes communautaires pour offrir des services de gardiennage et de répit aux familles qui hébergent un parent en perte d'autonomie ou qui ont un enfant atteint d'une déficience grave. Le coût de cette mesure sera financée à même la croissance des budgets de la santé.

- Introduction d'une contribution financière aux parents qui encouragent leurs jeunes de 12 ans et moins à la pratique d'activités sportives. Le coût de cette mesure est évalué à 50 millions et sera financé à même la croissance des budgets de la santé.